

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2019

Nombre de Conseillers :	L'an deux mille dix-neuf, le TREIZE FEVRIER, à vingt heures et trente minutes,
en exercice..... 61	Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du
présents..... 43	7 Février 2019 et par affichage du 7 Février 2019, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency,
procurations..... 14	2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de M. Christian LAGIER ,
absents 4	1 ^{er} Vice-Président et Maire de Piscop.
Suffrage exprimé ... 57	

Etaient présents :

- Andilly :
 - Attainville :
 - Bouffémont :
 - Deuil-la Barre :
 - Domont :
 - Enghien-Les-Bains :
 - Ezanville :
 - Groslay :
 - Margency :
 - Moisselles :
 - Montlignon :
 - Montmagny :
 - Montmorency :
 - Piscop :
 - Saint-Brice-sous-Forêt :
 - Saint-Gratien :
 - Saint-Prix :
 - Soisy-sous-Montmorency :
- /
- Odette LOZAÏC,
Michel LACOUX,
Muriel SCOLAN, Dominique PETITPAS, Gérard DELATTRE, Bertrand DUFOYER, Fabrice RIZZOLI,
Frédéric BOURDIN, Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Fabrice FLEURAT,
Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Xavier CARON,
Alain BOURGEOIS, Agnès RAFAITIN-MARIN, Pierre GREGOIRE,
Joël BOUTIER, Christine MORISSON,
Christian RENAULT,
- /
- Alain GOUJON,
Patrick FLOQUET, François ROSE (à partir du rapport n° 12), Luc-Eric KRIEF,
Michèle BERTHY, Thierry OLIVIER, Muriel HOYAUX, Christian ISARD, Marie MOREELS,
Christian LAGIER,
William DEGRYSE, Patrick BALDASSARI, Didier ARNAL,
Julien BACHARD, Didier LOGEROT, Karine BERTHIER, Anne BERNARDIN, Natacha VIVIEN,
Jean-Pierre ENJALBERT,
Christiane LARDAUD, Claude BARNIER, Bania KRAWCZYK, François ABOUT, Laura BEROT,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Daniel FARGEOT à Joël BOUTIER ; Claude ROBERT à Michel LACOUX ; Virginie FOURMOND à Bertrand DUFOYER ; Paul-Edouard BOUQUIN à Fabrice FLEURAT ; Philippe SUEUR à Muriel SCOLAN ; François HANET à Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET ; Véronique RIBOUT à Odette LOZAÏC ; Fabienne PINEL à Patrick FLOQUET ; Jean-Pierre DAUX à Christian ISARD ; Alain LORAND à William DEGRYSE ; Virginie HENNEUSE à Patrick BALDASSARI ; Jacqueline EUSTACHE-BRINIO à Julien BACHARD ; Gérard BOURSE à Jean-Pierre ENJALBERT ; Luc STREHAIANO à Christian LAGIER.

Absents : Michel BAUX ; Marc POIRAT ; François ROSE (aux rapports n° 1 à 11) ; François DETTON ; Jean-Claude LEVILAIN.

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Madame Michelle HINGANT est désignée pour remplir cette fonction.

FINANCES COMMUNAUTAIRES

OBJET : COMMUNICATION DU MONTANT PROVISOIRE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2019 REVERSEE AUX COMMUNES MEMBRES

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article 1609 nonies C V 1^{er} du code général des impôts, le conseil communautaire se doit de communiquer aux communes membres avant le 15 février de chaque année le montant prévisionnel des attributions de compensation reversées à chacune.

C'est pourquoi, il vous est proposé de vous prononcer sur le montant d'une attribution de compensation **provisoire** correspondant au montant de l'attribution de compensation définitive délibéré le 19 décembre 2018.

Courant 2019 la CLETC aura à se réunir et il vous sera ensuite proposé des attributions de compensation définitives pour l'année 2019.

Communes	Attribution de Compensation provisoire 2019
ANDILLY	355 841,33
ATTAINVILLE	180 119,00
BOUFFEMONT	139 632,65
DEUIL-LA BARRE	1 084 261,10
DOMONT	2 094 461,21
ENGHIEN-LES-BAINS	2 064 221,33
EZANVILLE	827 007,86
GROSLAY	381 571,55
MARGENCY	-23 238,39
MOISSELLES	317 577,37
MONTLIGNON	558 906,00
MONTMAGNY	898 818,18
MONTMORENCY	1 458 510,23
PISCOP	136 818,43
SAINT-BRICE-SOUS-FORET	2 508 040,97
SAINT-GRATIEN	1 399 712,99
SAINT-PRIX	655 036,00
SOISY-SOUS-MONTMORENCY	1 733 599,06
TOTAL	16 770 896,87

Ce dossier a été présenté en commission des finances et de l'administration générale du 05 février 2019

CECI EXPOSE,

VU les dispositions de l'article 1609 nonies C ; V 1 du Code Général des Impôts ;

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°180562 en date du 31 mai 2018 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération,

VU la délibération DL2018-12-19_28 de la Communauté d'agglomération Plaine Vallée en date du 19 décembre 2018 fixant le montant de l'attribution de compensation définitive des communes incluses dans son périmètre,

Considérant la nécessité de verser aux communes une attribution de compensation provisoire dans l'attente de disposer des travaux de la CLETC permettant d'en fixer le montant définitif ;

Accusé de réception en préfecture
095-200056380-20190213-DL2019-02-13_24
-DE
Date de télétransmission : 20/02/2019
Date de réception préfecture : 20/02/2019

Considérant que le montant de cette attribution de compensation provisoire est égal au montant délibéré lors du conseil communautaire du 19 décembre 2018 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances et de l'Administration générale en date du 05 février 2019,

Sur le rapport de Monsieur BOUTIER,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

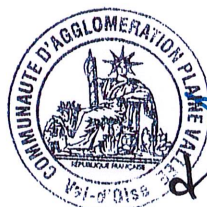
ARTICLE 1 : Le montant de l'attribution de compensation provisoire 2019 versée aux communes membres est fixé comme suit :

Communes	Attribution de Compensation provisoire 2019
ANDILLY	355 841,33
ATTAINVILLE	180 119,00
BOUFFEMONT	139 632,65
DEUIL-LA-BARRE	1 084 261,10
DOMONT	2 094 461,21
ENGHIEN-LES-BAINS	2 064 221,33
EZANVILLE	827 007,86
GROSLAY	381 571,55
MARGENCY	-23 238,39
MOISSELLES	317 577,37
MONTLIGNON	558 906,00
MONTMAGNY	898 818,18
MONTMORENCY	1 458 510,23
PISCOP	136 818,43
SAINT-BRICE-SOUS-FORET	2 508 040,97
SAINT-GRATIEN	1 399 712,99
SAINT-PRIX	655 036,00
SOISY-SOUS-MONTMORENCY	1 733 599,06
TOTAL	16 770 896,87

ARTICLE 2 : les crédits sont prévus au budget primitif 2019 au compte 73921.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera notifiée à l'ensemble des communes membres de la communauté d'agglomération.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.



Le Président,

Acte publié ou notifié le 21/02/2019
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
 Pour le Président et par délégation,
 Le Directeur Général des Services,

Patrice GIROT

Accusé de réception en préfecture
 095-200056380-20190213-DL2019-02-13_24
 -DE
 Date de télétransmission : 20/02/2019
 Date de réception préfecture : 20/02/2019

Acte à classer

DL2019-02-13_24

1

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-02-20T12-21-06.00 (MI215345981)

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20190213-DL2019-02-13_24-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Communication du montant provisoire de l'attribu
de compensation 2019 reversée aux communes mbres

Date de décision : 13/02/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.6. Contributions budgétaires

7.6.1. aux communes

7.6.1.1. dotation de compensation et dotation de solidarité communautaire

Acte : 24 Montant provisoire AC
2019.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/02/19 à 12:20

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 20/02/19 à 12:21

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 20/02/19 à 12:30

